

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport 18.009 « Hôpitaux publics »

Réunie en séance le jeudi 31 mai 2018, la commission Santé a pris un certain nombre d'orientations susceptibles de modifier les propositions et l'agenda fixés par le Conseil d'État.

Sa priorité est la mise en œuvre de l'initiative populaire adoptée le 12 février 2017. Elle veut permettre à deux sites de soins aigus de se développer avec l'autonomie et la complémentarité nécessaires et mettre en place une gouvernance qui le garantisse dans la durée.

Pour atteindre ces objectifs de manière plus économique, plus rapide et plus rassembleuse que par la voie proposée par le Conseil d'État, la commission sursoit à l'examen de la LHOPU (loi sur les hôpitaux publics) et explore d'autres possibilités permettant l'application de l'initiative à partir de l'existant.

L'accent devrait être mis sur deux directions de sites fortes et autonomes qui collaborent avec des services transversaux communs.

La commission est convaincue qu'il lui faut un temps supplémentaire ces prochaines semaines qui permettra, par la suite, d'économiser de nombreux mois dans la mise en œuvre de la volonté populaire. Les risques inhérents à la période de transition seront ainsi minimisés.

La commission regrette fortement que certaines informations parues dans le journal *Arcinfo* du 31 mai proviennent manifestement de fuites de l'interne de la commission Santé. Elle a décidé de déposer une dénonciation pénale conformément à l'article 24 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC).

Dans l'intérêt du canton, la commission espère désormais pouvoir travailler sereinement et communiquera par son président lorsque l'avancement des travaux le permettra.

Neuchâtel, le 1^{er} juin 2018